

COMMUNE DE NONARDS**Délibération n° 2025-29 en date du 20 novembre 2025 portant sur la modification des statuts de la FDEE 19 suite à l'intégration de nouvelles communes**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 20/11/2025 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 17/11/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	02
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés : ROCHE Daniel représente DORRIVAL COULOUMY, Colette, BOISSARIE Laurent représente BARRIERE Franck

Absent :

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a validé les procédures de consultation de ses membres et de révision des statuts dont les dispositions principales vous sont présentées en annexe, les parties non révisées restent, celles des statuts 2024 et peuvent être consultées sur le site internet de la FDEE 19.

En résumé, cette révision concerne :

- La modification du périmètre de certains de ses secteurs, SIE ARGENTAT, SIE BMT, SIE EGLETONS, SIE LA ROCHE CANILLAC, SIA LUBERSAC, SIE TULLE SED ;
- La mise en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public telles que :
 - La maintenance et l'exploitation des installations,
 - La maîtrise d'ouvrage des mises en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiteraient et/ou l'éclairage sportif
- La participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la possibilité de se définir comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC).

Le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (212 communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 23 mars 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), annexées à la présente délibération.

Fait à Nonards, le 20 novembre 2025

Le Maire, Daniel ROCHE

